

# Caisse Solidarité Santé Animale (CSSA)

Face à la crise FCO mais aussi face aux risques d'autres crises sanitaires, votre GDS a décidé avec tous les GDS de France, de créer une caisse de solidarité pour aider les éleveurs les plus touchés en cas d'épizooties ; la première application porte sur la FCO.

## Les prises en charge FCO de la Caisse de Solidarité

- 45 euros par bovin traité jusqu'à 25 % des bovins de l'élevage
- 7,5 euros par petit ruminant traité jusqu'à 35 % des petits ruminants de l'élevage
- avec une franchise de 3 % des animaux de l'élevage.

Exemples :

- 1/ Pour un cheptel moyen de 100 bovins, la prise en charge va jusqu'à 990 euros.
- 2/ Pour un cheptel moyen de 150 ovins, la prise en charge va jusqu'à 360 euros.

## Les conditions à remplir :

Pour bénéficier des prestations de la Caisse de Solidarité, vous devez :

- Etre adhérent au GDS et en règle de cotisation
- Verser durant au moins trois ans votre contribution à la Caisse ; pour 2008, elle est de 0,50 euros / bovin et 0,10 euros / petit ruminant.

## La procédure

Si vous remplissez les conditions et si votre élevage a été atteint par la FCO, votre GDS vous fera parvenir un dossier de demande de prise en charge que vous devrez lui renvoyer accompagné de la copie des ordonnances de votre vétérinaire et des factures de traitement.

Le versement vous sera adressé par votre GDS après la fin de la période d'activité vectorielle.

**Cette caisse est la vôtre : elle est gérée en toute transparence par votre GDS. Celui-ci tient à votre disposition son règlement intérieur, le protocole technique et financier s'appliquant à la FCO et, chaque année, sa situation financière et comptable.**

**Cette caisse est pérenne, car, au-delà de la FCO, d'autres crises sanitaires peuvent frapper l'élevage français comme la Fièvre de la Vallée du Rift. Tous ensemble, nous devons nous y préparer !**